



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-743 RELATIVEMENT À L'IMPOSITION D'UNE  
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR CERTAINES UNITÉS  
D'ÉVALUATION**


**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le règlement numéro 2024-743 relativement à l'imposition d'une compensation pour services municipaux pour certaines unités d'évaluation.

Le but de ce règlement est d'imposer une compensation pour services municipaux à certaines unités d'évaluation, dont notamment celles inscrites au nom d'une institution religieuse ou d'une fabrique.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 14 janvier 2025.


  
\_\_\_\_\_

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2025, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier 2025.

  
\_\_\_\_\_

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et greffière-trésorière